

**Séance du 26 mai 2025 à 20 heures 00 minutes
salle du conseil municipal**

Présents :

Mme CLAU Nadine, Mme DABAN Marie-Françoise, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme GUESDON Nicole, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

M. CHAUVIERES Morgan donne pouvoir à M. PREVEDELLO Xavier, Mme KRIMM Delphine donne pouvoir à Mme FALGA Karine, Mme CANE Nathalie donne pouvoir à Mme MOREL Michelle

Absent(s) :

M. GROSSET Ludovic

Excusé(s) :

Mme CANE Nathalie, M. CHAUVIERES Morgan, Mme KRIMM Delphine

Secrétaire de séance : Mme FALGA Karine

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 – Approbation Procès-Verbal séance du 10 avril 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des décisions du maire

Virement de crédit n°1 au chapitre 23 investissement pour régularisation acompte versé sur travaux
DM07_2025 règlement sinistre Groupama de 600,69 €
DM08_2029 renouvellement convention avec la fondation 30 millions d'amis pour 2025
DM09_2025 remboursement franchise sinistre Groupama de 364 euros

3 - Constitution jury d'assises 2026

Tirage au sort de 6 noms pour la commune de Saint Porquier afin de constituer le jury d'assises pour l'année 2026.

4 - RH - Création 1 emploi non permanent agent technique 26 H – DE2025_29

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins correspondants à un accroissement d'activité qui existe au service technique en raison du départ d'un agent et du surcroît de travail lié à l'organisation des manifestations estivales au sein de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Celui-ci viendrait en remplacement d'un emploi créé par délibération n° DE2025_15 pour un contrat dans le cadre du parcours emploi compétences et pour lequel il n'y a plus de crédit disponible auprès de la Région.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 06/06/2025 au 05/12/2025.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 06/06/2025 au 05/12/2025. (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	26 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Aménagement place de la Poste - avenant n°2 – DE2025 30

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'avenant aux travaux d'aménagement de la place de la Poste :

Avenant n°1 Lot n°1 – VRD : plus-value de 52 257,86 € soit 62 709,43 € TTC

Cette plus-value correspond :

- aux travaux remise en eau de la fontaine : 554,70 €
- modification et adaptation de réseau pluvial : 4 290,44 €
- modification de fourreaux pour les feux : 2 968,90 €
- demande d'enfouissement de fourreaux télécom : 8 188 €
- travaux rue mairie : 41 083,32 €
- complément alimentation borne foraine : 1 172,50 €
- suppression étude géotechnique : - 6 000 €

En conséquence, le montant global et forfaitaire du marché passe de 426 858,59 € HT à 479 116,45 € HT.

Avenant n° 1 : Lot n°2 – Espaces verts : plus-value de 2 632,43 € HT, soit 3 158,92 € TTC

Cette plus-value correspond :

- élagage et le broyage : 480,45 €
- travaux de plantation d'un Camphrier : 939,46 €
- travaux d'abattage et dessouchage complémentaire : 1 248,89 €
- modification potelet et massif : - 36,37 €

En conséquence, le montant global et forfaitaire du marché passe de 45 908,64 € HT à 48 541,07 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant présenté,
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Choix du maître d'œuvre désimperméabilisation de la cour d'école – DE2025 31

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2122-8 et suivants ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le projet de désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école - "cour Oasis".

Monsieur le Maire indique que la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 200 000,00 € HT.

Le contrat de maîtrise d'œuvre porte sur une mission de base en bâtiment avec études d'exécution partielles limitées aux mètres.

En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché au groupement CONFLUENCES STUDIO SAS architecte (mandataire), IRIS BE (co-traitant), comme maître d'œuvre de l'opération de désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école - "cour Oasis" pour un forfait provisoire de rémunération de 17 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement CONFLUENCES STUDIO SAS architecte (mandataire), IRIS BE (co-traitant), au montant indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : Mme CLAU Nadine, Mme DABAN Marie-Françoise, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme GUESDON Nicole, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PREVEDELLO Xavier, Mme CANE Nathalie (représentée par Mme MOREL Michelle), M. CHAUVIERES Morgan (représenté par M. PREVEDELLO Xavier), Mme KRIMM Delphine (représentée par Mme FALGA Karine)
Contre : M. PEYRUSSE Jean-Luc

7 - Demandes de subvention associations pétanque et Triolets – DE2025 32

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser en complément à deux associations qui ont déposé une demande tardive pour l'année 2025 les subventions suivantes :

Pétanque Joyeuse de l'Eperon	1 000,00 €
"Les triolets"	300,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Location salle polyvalente

Une réunion pour les conseillers est organisée le mercredi 4 juin à 20H afin de proposer une modification du règlement et du tarif.

9 - Réalisation schéma communal de la défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI) – DE2025 33

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'une consultation pour la réalisation d'un schéma de défense incendie communal a été lancée le 1^{er} avril auprès de quatre entreprises.

Deux cabinets de conseil ont décliné l'offre en raison de planning de travail trop chargé.

Le SMEC de Castelsarrasin et la société INGRID ont répondu tous les deux au cahier des charges de la commune.

Le SMEC propose une étude pour 14 830 euros HT

La société INGRID propose une étude pour 8 000 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir la société INGRID et indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 3 900 euros auprès de la communauté de communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Réalisation SDECI et propositions techniques	8 000 €	Fonds de concours CCTC	3 900 €
		Autofinancement	4 100 €
TOTAL DEPENSES	8 000 €	TOTAL RECETTES	8 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise INGRID pour un montant HT de 8 000 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Fonds de concours intercommunaux :

Construction d'un local poubelle à la salle polyvalente 11 699 € - DE2025 34

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'un devis pour la construction d'un local poubelle sur le parking de la salle polyvalente été demandé à LECHENETIER Maçonnerie, il s'élève à 11 699 euros HT soit 14 038,80 euros TTC.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 5 800 euros auprès de la communauté de communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Construction local poubelle	11 699 €	Fonds de concours CCTC	5 800 €
		Autofinancement	5 899 €
TOTAL DEPENSES	11 699 €	TOTAL RECETTES	11 699 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise LECHENETIER Maçonnerie pour un montant HT de 11 699 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Aménagement aire de pique-nique canal 14 930 € - DE2025 35

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'un devis pour la valorisation du canal avec l'aménagement d'une aire de pique-nique équipée de 3 tables et bancs et support vélos en bordure du canal a été demandé à Ovalequip, il s'élève à 14 930 euros HT soit 17 916 euros TTC.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération, en complément de la subvention du contrat d'équipement.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 4 500 euros auprès de la communauté de communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Equipement aire pique-nique 3 tables et bancs et support vélos	14 930 €	Fonds de concours CCTC 30 %	4 500 €
		Département : Contrat d'équipement 35%	5 225 €
		Autofinancement 35 %	5 205 €
TOTAL DEPENSES	14 930 €	TOTAL RECETTES	14 930 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise OVALEQUIP pour un montant HT de 14 930 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fourniture 3 machines entretien pour bâtiments communaux 10 721,86 € - DE2025 36

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'un devis pour la fourniture de 3 machines d'entretien a été demandé à Sodiscol, il s'élève à 10 721,86 euros HT soit 12 866.23 euros TTC.

Il s'agit d'une nouvelle autolaveuse sur batterie tractée avec chargeur intégré, matériel reconditionné pour le nettoyage de la salle polyvalente pour un montant de 5 133,86 € HT.

Également une micro laveuse sur batterie neuve pour entretenir les petites surfaces comme le secrétariat ou les classes de l'école pour un montant de 4 592,30 € HT et un aspirateur eau et poussière pour un montant de 986,68 € HT

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 5 300 euros auprès de la communauté de communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Fourniture de 3 machines d'entretien pour bâtiments communaux	10 721,86 €	Fonds de concours CCTC	5 300 €
		Autofinancement	5 421,86 €
TOTAL DEPENSES	10 721,86 €	TOTAL RECETTES	10 7251,86 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise SODISCOL pour un montant HT de 10 721,86 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fourniture rideaux école et salle mariages 3 213 € - DE2025 37

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'un devis pour la fourniture de rideaux obscurcissant pour l'école maternelle et pour la salle des mariages à l'entreprise ALBO-Flottard, il s'élève à 2 481,78 € HT pour l'école et 792,19 € HT pour la salle des mariages.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 1 600 euros auprès de la communauté de

communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Fourniture rideaux obscurcissant	3 213 €	Fonds de concours CCTC	1 600 €
		Autofinancement	1 613 €
TOTAL DEPENSES	3 213 €	TOTAL RECETTES	3 213 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise ALBO-FLOTTARD pour un montant HT de 3 213,97 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Installation panneau affichage numérique 22 975,35 € - DE2025 38

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'une consultation pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique a été lancée.

La société Signaux Girod et la société Sud-Ouest signalisation ont répondu toutes les deux au cahier des charges de la commune.

La société Signaux Girod propose l'installation d'un panneau double face de 2,05 m² fullcolor et en communication 4G pour un total de 22 975,35 € HT

La société Sud-Ouest signalisation propose l'installation d'un panneau d'informations lumineux de 2,36 m² fullcolor pour un total de 42 923 euros HT

Monsieur le maire propose de retenir la proposition de la société Signaux Girod, il indique que le conseil municipal peut solliciter une aide auprès de la communauté de communes au titre du fonds de concours afin de participer au financement de cette opération.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 11 400 euros auprès de la communauté de communes Terres des Confluences.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Fourniture et installation panneau affichage numérique	22 975,35 €	Fonds de concours CCTC	11 400 €
		Autofinancement	11 575, €
TOTAL DEPENSES	22 975,35 €	TOTAL RECETTES	22 975,35 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant du plan de financement indiqué ci-dessus,
- Accepte le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant HT de 22 975,35 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours de la communauté de communes Terres des Confluences
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention de la communauté de communes
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document conséquence des présentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Enquête publique pour vente chemin rural – DE2025 39

Monsieur le maire explique que le chemin rural dit de La Croze (CR13) à Saint Porquier situé entre la route d'Escatalens et le chemin rural dit de Gassens (CR14), n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Croze, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Reprise en régie de l'ALAE

Information que les élus travaillent à municipaliser l'accueil de l'ALAE à partir de la rentrée 2025.

13 - Devis sondage cavités souterraines

Demande de devis pour la réalisation de sondages auprès de deux entreprises.

14 - Questions diverses

Navigation sur le lac des Saulous : Les élus souhaitent maintenir l'interdiction de naviguer, un courrier sera fait en ce sens au préfet afin qu'il prenne un arrêté.

Marché de restauration scolaire : monsieur le maire informe que la commune va demander à la cuisine centrale de Castelsarrasin de fournir les repas de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2025. Le marché de livraison de repas en liaison froide ne sera pas reconduit.

Demande de salle pour une exposition en octobre 2025 : les demandes seront examinées dès que nous aurons le calendrier des matchs du basket pour la saison 2025-2026.

Bilan intempéries : on a observé un débordement important des cours d'eau sur les parties hautes et basses du village et très peu de ruissellement.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché et la reconnaissance en catastrophe naturelle demandée.

Rappel des règles : - entretien courant des fossés effectué par la communauté de communes et la mairie – entretien des écoulements au niveau des accès par les riverains - entretien des ruisseaux effectué par les riverains.

Un état des lieux des fossés et ruisseaux va être opéré par la communauté de communes : point de vigilance sur les fossés qui ont été comblés ou dont l'accès a été clôturé par les riverains sans laisser de passage pour l'entretien.

Renouvellement de l'apprentissage de l'occitan à l'école pour la rentrée 2025 : la préférence est portée plutôt sur le sport afin d'encourager les bonnes habitudes.

La séance est levée à 22h50.

Le Secrétaire de séance,
K. FALGA

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire, X. PREVEDELLO